

Québec, le 12 mai 2003

Monsieur Luc Bélisle
Direction de l'aménagement
Société de la faune et des parcs
180, boul. Rideau, bureau 1.04
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique à Angliers

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue le 29 avril dernier sur le projet précité, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements concernant :

▪ **l'esturgeon jaune**

Monsieur Belzile, pour le promoteur, a affirmé qu'aucun esturgeon jaune n'a été capturé lors des inventaires de la faune ichtyenne (DT1, p. 38). Monsieur Nadeau, de votre organisme, a affirmé que des individus de cette espèce ont été capturés entre le barrage Rapide-des-Îles et le barrage des Quinze lorsque ce dernier a été construit (DT1, p. 37). Il a également affirmé que de vieux individus viennent frayer présentement au pied du barrage des Quinze, mais que l'impact de la centrale sur cette population serait nul (DT1, p. 36-37).

La commission désire donc obtenir des explications supplémentaires sur la population d'esturgeon jaune dans le petit réservoir des Quinze (date des derniers inventaires, frayère potentielle ou confirmée, taux de survie des alevins, critères utilisés pour évaluer l'impact de la centrale sur cette population, mesures de protection existante, etc.).

▪ **les frayères à proximité du barrage**

- En référence au texte ci-bas, la commission désire connaître votre évaluation du potentiel de chacune des frayères au pied du barrage des Quinze.

« le facteur de risque ou d'incertitude associé à la création d'habitats de remplacement durables et fonctionnels lorsque les habitats perdus sont jugés de valeur élevée ou de fort potentiel ; l'expérience acquise au Québec a clairement démontré que les résultats obtenus à ce chapitre jusqu'à présent demeurent inférieurs aux gains escomptés ou initialement anticipés ». Tiré du document « Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats » (DB17, p. 10).

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 20 mai prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Ève Rochette
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Pièces jointes